Barème applicable au mouvement intra-académique

Classes corrective STUATION PROFESSIONALLE 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Libellé élément de barème	Modalités de calcul pour le mouvement	Type de vœux bonifiés	
Anciennellé de service Ancien		SITUATION PROFESSIONNELLE		
Sonfesion fonctions de recrepciaciement composition fonctions de recrepciaciement propriété par la composition fonctions de recrepciaciement province de la composition de la		14 pts du 1er au 2è échelon + 7 pts par échelon à partir du 3è de la classe normale Hors classe : 56 pts forfaitaires + 7 pts par échelon pour les certifiés et assimilés (PLP, PEPS, CPE) et les PSYEN 63 pts forfaitaires + 7 pts par échelon de la hors classe pour les agrégés Les agrégés hors classe au 4è échelon pourront prétendre à 98 points dès qu'ils ont 2 ans d'ancienneté dans cet échelon et à 105 points dès qu'ils en ont 3 Classe exceptionnelle 77 pts forfaitaires + 7 pts par échelon de la classe exceptionnelle, bonification plafonnée à 105 points Pour les agrégés au 3ème échelon depuis 2 ans : 105 points	Tous vœux	
Stagaines ex filtulaires d'un corpor de personnel entergipant, de l'education potential entergiant de l'education passagne en et personnel de capital de l'education conducte de l'education de l'education entergiant de l'education nationale entergiant de l'education nationale entergiant de l'education entergiant du l'education entergiant du l'education entergiant de l'education profitaire restent acquises pour les autres personnels : l'anciennels de poste correspond au nombre d'inferitation entergiant du l'education entergiant de l'education profitaire restent acquises pour les autres personnels : l'anciennels de poste de presonnel d'individual de l'education entergiant du l'education entergiant du l'education entergiant du l'education profitaire restent acquises pour les autres personnels : l'anciennels de poste de presonnel d'individual de l'education entergiant du l'education entergiant de l'education entergiant d'education entergiant d'education entergiant d'education entergiant d'education entergiant de l'education entergiant d'education			Tous vœux	
Slagiaires ex titulaires d'un corps de personnel ersegiant, d'éducation ou PSYEN ne pouvant l'Esseu d'un crousure ou d'une inscription sur une lites d'aptitude 1000 pts 1000		30 pts/an + 50 points par tranche de 4 ans	Tous vœux	
Slagiaires sex titulaires non enseignant of tel/decutation national enseignant of tel/decutation national enseignant of tel/decutation national enseignant of tel/decutation national enseignate enseignant of tel/decutation national enseignant enseigna	Stagiaires ex titulaires d'un corps de personnel enseignant, d'éducation ou PSYEN ne pouvant être maintenu sur son poste à l'issue d'un concours ou d'une		ACA	
165 pt is au 4e échelon et au-delà 165 pt is au 5e échelon et au-delà 168 pt is au 168 pt is	enseignant de l'éducation nationale		affectation de leur ancien corps, ACA ou ZRE, ZRE limitrophes, ZRD, ZRA correspondant à l'ancienne	
Agents ayunt effectué un changement de discipline sans changement de corps Al Tissue d'un protocole de reconversion : 1000 pts En debror d'un protocole de reconversion : 1000 pts Al Tissue d'un protocole de reconversion : 1000 pts Pour les personnels relevant du KEN appartenant au norps de personnel enseignant du 1 er ou du 2ême dégré, fancienneité de poste correspondant à l'ancienne de consideration de l'accident protocole de reconversion : 1000 pts Affectation à l'issue du dédact-ement (en cours d'intégration dans un corps de personnel enseignant du 1 er ou du 2ême dégré, fancienneité de poste correspondant a cupises Pour les autres personnels : l'ancienneité de poste correspondant a cupises Pour les personnels : l'ancienneité de poste correspondant à un corps de personnel de resident les provisoire dans le corps d'accusion d'exité de poste correspondant à un corps de personnel d'exité provisoire dans le corps d'accusion protifiaire restant acquises Pour les autres personnels : l'ancienneité de poste correspondant à un corps de personnel de deviation de l'accident protocole de reconversion : 1000 pts Al Tissue d'un protocole de reconversion : 1000 pts Al Tissue d'un protocole de reconversion : 1000 pts Al Tissue d'un protocole de reconversion : 1000 pts Al Tissue d'un protocole de reconversion : 1000 pts Al Tissue d'un protocole de reconversion : 1000 pts Al Tissue d'un protocole de reconversion : 1000 pts Sur veaux GEO, GEO limitrophes, DPT, ACA (hox possible entre fancienne affectation our l'affectation our protocole de reconversion : 1000 pts Sur veaux GEO, GEO limitrophes, DPT, ACA (correspondant à l'ancienne de poste correspondant au nombre d'année à l'ancienne de poste correspondant au nombre d'année à l'ancienne de poste de l'es bonifications lies aux fonctions en de deutation protocole de reconversion : 1000 pts Britantification autre de poste correspondant au nombre d'année à l'ancienne de l'année à l'ancienne de l'année à l'ancienne de l'année à l'ancienne de l'année à l'ancienne de l'		165 pts au 4e échelon 180 pts au 5e échelon et au-delà		
Choix possible entre l'ancienne affectation ou l'affectation correspondant à l'année N Pour les personnels relevant du MEN appartenant à un corps de personnel enseignant du 1er ou du 2ème degré, l'ancienneté de poste et les bonifications liées aux fonctions en éducation prioritaire restent acquises Pour les autres personnels : l'ancienneté de poste correspond au nombre d'années à titre provisiore dans le corps d'accuell Alfectation à l'assue du détachement (en cours d'intégration dans un corps de personnel d'enseignement ou d'éducation) Alfeitation à l'assue du protecte de reconversion : 1000 pts Alfeitation à l'assue du protecte de reconversion : 1000 pts Alfeitation à l'assue du protecte de reconversion : 1000 pts Alfeitation à l'assue du protecte de reconversion : 1000 pts Alfeitation à l'assue du protecte de reconversion : 1000 pts Alfeitation à l'assue du protecte de reconversion : 1000 pts Alfeitation à l'assue du protecte de reconversion : 1000 pts Alfeitation à l'assue du protecte de reconversion : 1000 pts Alfeitation à l'assue du protecte de reconversion : 1000 pts Alfeitation à l'assue du protecte de reconversion : 1000 pts Alfeitation à l'assue du protecte de reconversion : 1000 pts Alfeitation à l'assue du protecte de reconversion : 1000 pts Alfeitation à l'assue du poste, consideration à l'asse de poste correspond au nombre d'années à titre provisoire dans le corps d'accuell Sur vœux CED, GEO limitrophes, DPT, CA. Choix possible entre l'ancienne affectation ou l'affectation correspondant à l'année N Sur vœux CED, GEO DPT ou ZRE, ZRD, ZRA, A, (a) condition de formuler le vœu correspondant à l'ancienne affectation correspondant à l'année N Sur vœux CED, GEO Imitrophes, DPT, DPT limitrophes, DPT, DPT l			limitrophes, ZRD, ZRA correspondant à l'ancienne affectation	
Pour les personnels relevant du MEN appartenant à un corps de personnel enseignant du 1er ou du 2eme degre, l'ancienneté de poste et les bonifications liées aux fonctions en éducation prioritaire restent acquises Pour les autres personnels : l'ancienneté de poste correspond au nombre d'années à titre provisoire dans le corps d'accuell d'intégration ans un corps de personnel d'enseignement ou d'éducation) - A l'issue d'un protocole de reconversion : 1000 pts - Pour les personnels relevant du MEN appartenant à un corps de personnel enseignant du 1er ou du 2ème degré, l'ancienneté de poste ou responda un ombre d'années à titre provisoire dans le corps d'accuell - Réintégration après congé parental (ayant entrainé la perte du poste), congé de longue durée, postes adaptés - Réintégration après désachement, disponibilité - Pour les personnels relevant du MEN appartenant à un corps de personnel enseignant du 1er ou du 2ème degré, l'ancienneté de poste correspond au nombre d'années à titre provisoire dans le corps d'accuell - Réintégration après congé parental (ayant entrainé la perte du poste), congé de longue durée, postes adaptés - Réintégration après désachement, disponibilité - Pour les personnels relevant qui se la corps d'accuell - 1500 pts	changement de corps	·	Choix possible entre l'ancienne affectation ou l'affectation correspondant à l'année N	
Personnel d'enseignement ou d'édeucation) A 18 sus d'un protoccie de reconversion : 1000 pts Pour les autres personnels : l'ancienneté de poste et les bonifications liées aux fonctions en éducation prioritaire restent acquises Pour les autres personnels : l'ancienneté de poste et les bonifications liées aux fonctions en éducation prioritaire restent acquises Pour les autres personnels : l'ancienneté de poste correspond au nombre d'années à titre provisoire dans le corps d'accueil Réintégration après congé parental (ayant entrainé la perte du poste), congé de longue durée, poste sadaptés adaptés Reintégration après détachement, disponibilité 1000 pts 1500 pts 1500 pts Sur vœux ETB, COM, GEO, DPT ou ZRE, ZRD, ZRA, ACA, (a condition de formuler le vœu correspondant à l'ancienne affectation) Sur les vœux ETB, COM, GEO, DPT, ACA (correspondant à l'ancienne affectation) Sur les vœux ETB, COM, GEO, DPT, ACA (correspondant à l'ancienne affectation) Sur les vœux ETB, COM, GEO, DPT, ACA (correspondant à l'ancienne affectation) Sur les vœux ETB, COM, GEO, DPT, ACA (correspondant à l'ancienne affectation) Sur les vœux ETB, COM, GEO, DPT, ACA (correspondant à l'ancienne affectation) Sur les vœux ETB, COM, GEO, DPT, ACA (correspondant à l'ancienne affectation) Sur les vœux ETB, COM, GEO, DPT, ACA (correspondant à l'ancienne affectation) Sur les vœux ETB, COM, GEO, DPT, ACA (correspondant à l'ancienne affectation) Sur les vœux ETB, COM, GEO, DPT, ACA (correspondant à l'ancienne affectation) Sur les vœux ETB, COM, GEO, DPT, ACA (correspondant à l'ancienne affectation) Sur les vœux ETB, COM, GEO, DPT, ACA (correspondant à l'ancienne affectation) Sur les vœux ETB, COM, GEO, DPT, ACA (correspondant à l'ancienne affectation) Sur les vœux ETB, COM, GEO, DPT, ACA (correspondant à l'ancienne affectation) Sur les vœux ETB, COM, GEO, DPT, ACA (correspondant à l'ancienne affectation) Augents d'ancienne affectation accuration au correspondant à l'ancienne affectation accuration accuration accuration accuration accur	détachement (en cours d'intégration dans un corps de personnel d'enseignement ou	Pour les personnels relevant du MEN appartenant à un corps de personnel enseignant du 1er ou du 2ème degré, l'ancienneté de poste et les bonifications liées aux fonctions en éducation prioritaire restent acquises Pour les autres personnels : l'ancienneté de poste correspond au nombre		
(ayant entrainé la perte du poste), congé de longue durée, postes adaptés Réintégration après détachement, disponibilité 1000 pts 1000 pts pour les veruz PET, COM, GEO, DPT, ACA (correspondant à l'ancienne affectation) 1000 pour les ex-TZR: sur les vœux ZEE, ZRD, GEO incluant la commune de l'établissement de ratachement administratif, DPT, ZRA et ACA (correspondant à l'ancienne affectation) 1000 pour les ex-TZR: sur les vœux ZEE, ZRD, GEO incluant la commune de l'établissement de ratachement administratif, DPT, ZRA et ACA (correspondant à l'ancienne affectation) 1000 pour les ex-TZR: sur les vœux ZEE, ZRD, GEO limitrophes, ZRD, ZRD limitrophes, ZRE, ZRE limitrophes, ZRE, ZRE limitrophes, ZRE, ZRE limitrophes, ZRE, ZRE limitrophes ZRD, ZRD limitrophes 1000 points la l ^{4+a} année 1000 points la l ^{4+a} année 1000 points pour quatre ans et plus de séparation 1000 points pour quatre ans et plus de séparation 1000 points pour quatre ans et plus de séparation 1000 points pour quatre ans et plus de séparation 1000 points pour quatre ans et plus de séparation 1000 points pour quatre ans et plus de séparation 1000 points pour quatre ans et plus l'experiments 1000 points la première année 10		Pour les personnels relevant du MEN appartenant à un corps de personnel enseignant du 1er ou du 2ème degré, l'ancienneté de poste et les bonifications liées aux fonctions en éducation prioritaire restent acquises Pour les autres personnels : l'ancienneté de poste correspond au nombre	Choix possible entre l'ancienne affectation ou l'affectation	
Réintégration après détachement, disponibilité 1500 pts 1500 pts 1500 pts 1500 pts 1500 pts 1500 pts Sur vœux ETB_COM, GEO, DPT, ACA (correspondant à l'ancienne affectation) Sur les vœux ETB_COM, GEO, DPT, ACA (correspondant à l'ancienne affectation) Pour les verux ETB_COM, GEO, DPT, ACA (correspondant à l'ancienne affectation) Pour les verux ETB_COM, GEO, DPT, ACA (correspondant à l'ancienne affectation) Sur vœux GEO, GEO limitrophes, DED, DED limitrophes, DED, DED limitrophes, DED, DED limitrophes, DED, DED limitrophes, DED, DED, DED, DED, DED, DED, DED, DE	(ayant entrainé la perte du poste), congé de longue durée, postes	1500 pts	ACA, (à condition de formuler le vœu correspondant à	
Réintégration après disponibilité d'office Sur les vœux ETB, COM, GEO, DPT, ACA (correspondant à l'ancienne affectation) Pour les ex-TZR : sur les vœux ZRE, ZRD, GEO incluant la commune de l'établissement de rattachement administratif, DPT, ZRA et ACA (correspondant à l'ancienne affectation) SITUATION PERSONNELLE	Réintégration après détachement,	1000 pts		
Réintégration après disponibilité d'office SITUATION PERSONNELLE SUr vœux GEO, GEO limitrophes, DPT, DPT limitrophes, ZRE, ZRD, El imitrophes, ZRD, ZRD limitrophes Agents en position d'activité: -190 points la 1ºe année -235 pour deux ans de séparation -475 points pour rusis ans de séparation -600 points pour quatre ans et plus de séparation -495 points la première année -190 points pour quatre ans et plus -85 points pour quatre a	disponibilite	1500 pts		
150,2 pts + 100 pts par enfant Sur vœux GEO, GEO limitrophes, ZRD, ZRD limitrophes, ZRE, ZRE limitrophes, ZRD, ZRD limitrophes, ZRE, ZRE limitrophes, ZRD, ZRD limitrophes, 225 pour deux ans de séparation -475 points pour trois ans de séparation -600 points pour quatre ans et plus de séparation -600 points pour quatre ans et plus de séparation -95 points la première année -190 points pour deux ans -285 points pour deux ans -325 points pour quatre ans et plus Une bonification de 50 pts si départements Non limitrophes Autorité parentale conjointe 150,2 pts + 100 pts par enfant Sur vœux GEO, GEO limitrophes, DPT, DPT limitrophes,			(correspondant à l'ancienne affectation) Pour les ex-TZR : sur les vœux ZRE, ZRD, GEO incluant la commune de l'établissement de rattachement administratif, DPT, ZRA et ACA	
Années de séparation Agents en position d'activité: -190 points la 1ère année -325 pour deux ans de séparation -475 points pour trois ans de séparation -476 points pour quatre ans et plus de séparation -600 points pour quatre ans et plus de séparation -495 points pour quatre ans et plus de séparation -600 points pour quatre ans et plus de séparation -95 points la première année -190 points pour deux ans -285 points pour deux ans -285 points pour quatre ans et plus Une bonification de 50 pts si départements Non limitrophes Autorité parentale conjoints Texture de conjoints ZRE, ZRE limitrophes, ZRD, ZRD limitrophes DPT, DPT limitrophes ZRD, ZRD limitrophes Sur vœux GEO, GEO limitrophes, DPT, DPT limitrophes,			Survivous CEO CEO limitrophes DDT DDT limitrophes	
Agents en position d'activité : -190 points la 1 ^{ère} année -325 pour deux ans de séparation -475 points pour trois ans de séparation -600 points pour quatre ans et plus de séparation -600 points pour quatre ans et plus de séparation -600 points pour quatre ans et plus de séparation -600 points pour quatre ans et plus de séparation -95 points la première année -190 points pour deux ans -285 points pour trois ans -325 points pour quatre ans et plus Une bonification de 50 pts si départements Non limitrophes Autorité parentale conjoints 150,2 pts + 100 pts par enfant Agents placés en congé parental ou en disponibilité pour suivre le conjoint : -95 points pour deux ans -285 points pour quatre ans et plus Une bonification de 50 pts si départements Non limitrophes Sur vœux GEO, GEO limitrophes, DPT, DPT limitrophes,	résidence professionnelle ou privée du conjoint			
		Agents en position d'activité: -190 points la 1ère année -325 pour deux ans de séparation -475 points pour trois ans de séparation -600 points pour quatre ans et plus de séparation Agents placés en congé parental ou en disponibilité pour suivre le conjoint: -95 points la première année -190 points pour deux ans -285 points pour trois ans -325 points pour quatre ans et plus Une bonification de 50 pts si départements Non limitrophes		
T EVENIUENES ANNEES DE SEDATANON (CI DONAS ANNOES OU NOT L'AKE, AKE INTINIODNES, AKD, AKD IMITIODNES	Autorité parentale conjointe	150,2 pts + 100 pts par enfant + éventuelles années de séparation (cf points attribués du RC)	Sur vœux GEO, GEO limitrophes, DP1, DP1 limitrophes, ZRE, ZRE limitrophes, ZRD, ZRD limitrophes	

Vœu préférentiel GEO		20 pts/an dès la 2ème expression consécutive du même 1er vœu GEO dans la limite de 100 pts (incompatible avec toute bonification familiale)		Sur même vœu GEO formulé en 1 ^{er} rang tout type d'établissement (*)
Agent bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE)		100 pts		Sur les vœux de type GEO, DPT, ACA, ZRE, ZRD, ZRA
		1000 pts		Les personnels doivent obligatoirement formuler au moins un vœu GEO tout type d'établissement (*)
			POLITIQUE ACADEMIQUE	
Bonification, pour un agent affecté dans un collège maintenu dans le réseau de l'éducation prioritaire comme REP+		400 pts à l'issue d'une période de 5 ans de service effectif et continu à partir de la date de nomination		Sur tous les vœux
Bonification pour un agent affecté dans un collège maintenu dans le réseau de l'éducation prioritaire comme REP		200 pts à l'issue d'une période de 5 ans de service effectif et continu à partir de la date de nomination		Sur tous les vœux
Bonification pour les agrégés sur vœux lycée		90 pts		Sur vœux COM, GEO, DPT, ACA précisant LGT, LPO, pour les seules disciplines existant aussi en collège. Les agrégés d'EPS bénéficient de cette bonification sur les vœux : COM, GEO, DPT, ACA précisant LGT - LPO et/ou LP et SEP
Agents affectés en établissement en contrat local d'accompagnement (CLA)		120 pts sous condition d'être affecté au 1er septembre N-1 et d'avoir exercé en continu depuis 3 ans dans le même établissement		Sur tous les vœux
Agents affectés sur un poste à profil (POP)		120 points à condition d'être affecté au 1er septembre de l'année N-1 sur le poste POP et d'avoir exercé 3 ans effectifs sur ce même poste		Sur les vœux GEO, DPT, ACA, ZRE, ZRD, ZRA
Bonification « communes isolées »		500 pts		Sur la(les) commune(s) isolée(s) en indiquant le vœu COM
Mesure de carte scolaire de l'année		3000 pts		Sur le voeu ETB de l'année de la MCS (année n) ou sur la ZRE pour les TZR
		1500 pts		Sur les vœux COM, DPT, ACA de l'ancien établissement (ou DPT, ZRD, ACA, ZRA pour les TZR)
Mesures de carte scolaire antérieures		1500 pts		Sur le vœu ETB, COM, GEO, DPT(si affecté hors de ces entités)
COM -> con		oupement de communes partement	ZRE -> Zone de remplacement ZRD -> Zone de remplacement département ZRA -> Zone de remplacement académique	